

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires  
Service aménagement, biodiversité et eau

Unité police de l'eau

Dossier suivi par : Chantal BICHLER  
Tél. : 03 87 34 33 27  
Fax : 03 87 34 34 19  
Mél : chantal.bichler@moselle.gouv.fr  
Réf. : CB/JM

Monsieur le Maire  
de THIONVILLE  
Mairie  
Rue Georges Ditsch

57125 - THIONVILLE CEDEX

Objet : Dossier de déclaration concernant la création d'un  
forage à usage de géothermie sur la commune de  
THIONVILLE

Metz, le 8 Février 2013

PJ Dossier de déclaration  
Récépissé de déclaration  
Courrier de notification

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ création de forage à usage de géothermie pour le chauffage et la climatisation d'un bâtiment tertiaire sur la commune de THIONVILLE

Ce dossier a été déposé par la: FINANCIERE GERIC

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du «**récepissé de déclaration n° 57-2013-00011** en date du 25 janvier 2013, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récepissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

LA CHARGÉE DE MISSION POLICE DE L'EAU



CHANTAL BICHLER